

ISV11 : Pospiviroïdes

Description : Le pourcentage annuel de résultats conformes par rapport au contrôle des pospiviroïdes dans le cadre du plan de contrôle de l'AFSCA.

Résultats :

Année	Nombre d'échantillons	% conformes	Limite
2010	194	67,0 %	Non applicable
2009	143	99,3 %	Non applicable
2008	138	97,1 %	Non applicable
2007	248	73 %	Non applicable

Calcul de l'indicateur : Par rapport à 2009, il y a eu en 2010 une diminution de 32,53 %. Par rapport à 2008, il y a eu en 2009 une augmentation de 2,27 %. Par rapport à 2007, il y a eu en 2008 une augmentation de 33,01 %.

Interprétation : Cet indicateur est une mesure de la présence des pospiviroïdes au sein de la chaîne de production végétale belge. Une hausse de l'indicateur, à savoir une augmentation du pourcentage d'échantillons conformes, démontre dès lors une amélioration de la situation phytosanitaire en Belgique.

Partie de la chaîne à laquelle se rapporte l'indicateur : Production primaire végétale, négoce des végétaux et produits végétaux (y compris import/export), multiplication des végétaux.

Type de végétal ou de produit végétal : Plantes ornementales, plants de tomate, plants de pomme de terre.

Catégorie : Contrôle.

Justification du choix de l'indicateur : La présence sur le territoire belge d'organismes nuisibles de quarantaine tels que le viroïde du tubercule en fuseau de la pomme de terre pourrait être extrêmement préjudiciable, économiquement parlant, aux productions de végétaux et produits végétaux. Il est dès lors primordial de veiller à maintenir/améliorer la situation phytosanitaire, en vérifiant l'absence de cet organisme.

Informations supplémentaires : Dans l'UE, le *Potato spindle tuber viroid (PSTVd)* se rencontre principalement sur la pomme de terre mais aussi sur la tomate et d'autres *Solanum* spp (solanacées). Ce viroïde est largement répandu à travers le monde mais est considéré comme absent de l'UE malgré plusieurs cas rapportés récemment.

Des pucerons, *Macrosiphum euphorbiae* et *Myzus persicae* en particulier, et d'autres insectes européens (*Eupteryx atropunctata*, *Empoasca flavescens*, *Lygus pratensis* et *Leptinotarsa decemlineata*) ont été cités comme vecteurs probables mais la maladie se transmet aussi mécaniquement de manière très facile par contact entre des plantes saines et malades, roues de tracteur, outils, etc.

Sur pomme de terre, on peut parfois observer en plein champ une phyllotaxie du feuillage dans le sens des aiguilles d'une montre. Le feuillage est vertical et frêle, souvent d'un vert plus sombre que d'habitude et légèrement rugueux. Les plantes sont rabougries. Les tubercules sont petits (d'où un important impact économique potentiel), allongés, cylindriques, fusiformes ou en forme d'haltère, avec des yeux proéminents distribués équitablement sur le tubercule. La germination est plus lente que sur les tubercules sains.

D'autres informations relatives au viroïde du tubercule en fuseau de la pomme de terre sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.eppo.org/QUARANTINE/virus/PSTVd/PSTVD0_ds.pdf.

Cadre légal :

1. Directive 2000/29/CE du conseil du 08/05/2000 concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté.
2. Arrêté royal du 19/11/1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.
3. Arrêté royal du 10/08/2005 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.
4. Arrêté ministériel du 04/07/1996 fixant les conditions dans lesquelles certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets énumérés aux annexes I à V de l'A.R. du 03/05/1994 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux peuvent être introduits ou circuler dans la Communauté ou dans certaines zones protégées de la Communauté pour des travaux à des fins d'essai ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales.

5. Décision 2007/410/CE de la Commission du 12/06/2007 relative à des mesures destinées à éviter l'introduction et la propagation dans la Communauté du viroïde du tubercule en fuseau de la pomme de terre (*Potato spindle tuber viroid*).

L'indicateur répond-il aux critères identifiés ? :

- Mesurable (disposer de données quantitatives)
- Indépendant (pas de recoupement entre indicateurs)
- Fiable (sensibilité aux biais)
- Disponibilité des informations dans des rapports ou documents existants
- Pertinent pour la situation sanitaire des productions végétales
- Interprétation claire
- Durable
- L'ensemble des indicateurs doit être représentatif de la chaîne de production des végétaux et produits végétaux

Remarques : A partir de 2010 seulement, le paramètre « *PSTVd* » est remplacé dans le plan de contrôle de l'AFSCA par le paramètre « pospiviroïdes ». Les viroïdes suivants sont depuis lors recherchés : le *Citrus exocortis viroid*, le *Chrysanthemum stunt viroid*, le *Columnnea latent viroid*, le *Mexican papita viroid*, le *Tomato apical stunt viroid*, le *Tomato chlorotic dwarf viroid* et le *Tomato planta macho viroid*.

Commentaire sur les résultats : En 2009, aucune contamination par le *PSTVd* n'a été détectée dans les entreprises belges. Lors du monitoring, d'autres viroïdes – très proches du *PSTVd* – ont été détectés. Par mesure de précaution et en concertation avec la CE, les plantes contaminées ont été détruites.

En 2008, au cours du monitoring, 4 lots contaminés de *Solanum jasminoides* (solanacée grimpante) ont été rencontrés dans 3 exploitations. Trois de ces lots ont été détruits, le quatrième a été réexpédié au fournisseur italien. Le nombre de lots contaminés découverts a considérablement diminué par rapport à l'année passée.

En 2007, parmi les 248 échantillons prélevés dans les établissements belges, 67 étaient positifs. Il s'agissait uniquement de plantes ornementales.